



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement**

Affaire suivie par : yvane RENNELA/Driss DAGHMOUS
Téléphone : 04 67 61 68 56 ou 62 57
Mel : yvane.rennela@herault.gouv.fr
Mél : driss.daghmous@herault.gouv.fr

Montpellier, le **24 NOV. 2022**

**Compte-rendu
de la Commission de suivi de site (CSS)
de l'ISDND et de la Carrière de CASTRIES
Du 7 juillet 2022**

La commission de suivi de site (CSS) de Castries s'est réunie le 7 juillet 2022 à 10 h 00 à l'Espace de la Gare à **CASTRIES** sous la présidence de **Mme Emmanuelle DARMON** sous-préfète de la préfecture de l'Hérault.

Liste des membres présents :

- Collège « Administrations de l'Etat » :

Mme Emmanuelle DARMON sous-préfète de la préfecture de l'Hérault.

Hervé LABELLE, DREAL-UD34,

Florian VARRIERAS, DREAL-UD34,

Matthieu TOUREN, DREAL-UD34,

Christine RICOUX, ARS

Sandrine MARCOU, préfecture de l'Hérault.

Yvane RENNELA, préfecture de l'Hérault.

Driss DAGHMOUS, préfecture de l'Hérault.

- Collège « Elus des collectivités » :

Alain BEDEAU 1^{er} adjoint mairie de Castries,

M. CARVAJAL, mairie de Castries ;

Pierre ANTOINE, mairie Guzargues

Serge COURNET, mairie d'Assas

Mme Emma MARTINEZ, service national universel, mairie d'Assas

Amandine MATHON, service national universel, mairie d'Assas

M. Patrick ROCHER Conseil délégué environnement - mairie de Teyran ;

M. Joël RAYMOND - Maire de Montaud ;

Mme Brigitte VOLPATO - mairie de Sussargues

- Collège « Exploitant » :

M. François VASQUEZ - Vice-président, Montpellier Méditerranée Métropole

M. Olivier PRADEAU Pôle Déchets - Montpellier Méditerranée Métropole ;

Mme Laure AKACIL Directrice Unité Opérationnelle - SMTVD,

M. Bruno MAESTRI - société GSM ;

Thomas LOUPIAC Hydrogéologue - Berga-Sud

- Collège « Association de Protection de l'Environnement » :

M. Jean-François ROUSSEAU - Association ACIDC ;

Mme Lucile LE GENDRE - Association Sauvons Guzargues ;

Mmes Nicole ROMANE, - Association St Gély Nature

Lucette MAURE - Association St Gély Nature ;

M. Jean-Louis COUTURE - Association Mosson Coulée Verte

I. Déclaration préalable et adoption du compte rendu-rendu de la Commission de Suivi de Site du 29 juin 2021

Mme Emmanuelle DARMON, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 10h00.

1) Déclaration préalable

Mme Legendre, de l'association **CVC Sauvons Guzargues** déclare regretter que les décisions prises lors de la précédente CSS ne soient pas suivies d'effets et qu'elle n'ait pas eu de réponse à sa demande d'informations concernant le stockage des déchets de la GSM, ni de communication de l'étude hydraulique qui a été réalisée.

M. Daghmous indique que seule l'association ACIDC a déposé une demande officielle et qu'à ce titre, elle a été destinataire du dossier complet de demande d'exploitation d'une plateforme de stockage de minéraux à CASTRIES.

2) Adoption du compte rendu-rendu de la Commission de Suivi de Site du 29 juin 2021

Mme la sous-préfète demande si les membres de la CSS approuvent le compte rendu de la réunion du 29 juin 2021.

Le compte rendu de la CSS du 29 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité.

II. Communication concernant la modification dans la nouvelle dénomination du service en charge des déchets à la métropole et la modification de l'organigramme

M. DAGHMOUS présente le changement de dénomination du service en charge de la gestion des déchets à Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à l'évolution de l'organisation des services de Montpellier Méditerranée Métropole, il est à noter que :

- -La dénomination « Directeur Général Adjoint des Services » est remplacée par « Directeur Général Délégué »
- -La « Direction de la Propreté et Valorisation des Déchets » devient désormais le « Pôle Déchets et Cycles de l'Eau ». Le Directeur est M. Vincent Bimbard,

III. Installations de stockage de déchets non dangereux

1) bilan post exploitation 2021

Monsieur Pradeau, représentant de Montpellier Méditerranée Métropole, procède à la présentation du bilan post exploitation 2021, ainsi qu'à la présentation du bilan environnemental comportant la synthèse des contrôles 2021.

Il rappelle que le site est fermé depuis 2019.

Les informations exposées par M. Pradeau figurent dans les documents qui ont été transmis aux membres de la CSS avec la convocation. Ces bilans ont également été publiés sur le site internet de la Métropole.

2) Avancement des travaux du casier 2 en 2021 et 2022 – réaménagement final du site de l'ISDND.

M. Pradeau déclare que le projet de réaménagement du site est en cours et que des travaux seront réalisés conformément aux modifications proposées suite à l'évolution de la réglementation, afin de procéder à la couverture définitive de la décharge à partir de juillet 2022.

3) bilan environnemental – synthèse des contrôles 2021

M. Pradeau explique, concernant les lixiviats traités, qu'il y a eu un contrôle des lixiviats et des perméats. Il indique que les perméats sont des lixiviats traités.

M. Rousseau demande que lui soient communiquées les analyses sur les lixiviats et les perméats ainsi que le suivi des bores. Il demande que les associations soient consultées.

M. Pradeau souligne que les analyses sont conformes aux arrêtés préfectoraux. Il précise qu'il n'y a pas d'évolution et que les paramètres sont contrôlés au regard des tendances générales. Il ajoute que l'analyse seule du manganèse dans les eaux de drainage ne représente pas un paramètre pertinent surtout lorsque les pompes sont actionnées en marche forcée, preuve d'une absence de venues d'eau dans la galerie. Il précise que les analyses réalisées sur les lixiviats permettent de suivre les traceurs pertinents d'une éventuelle pollution. Il ajoute qu'il est nécessaire de prendre en compte des paramètres supplémentaires tels que la DBO, la DCO, le Chrome, l'azote ammoniacal, etc. Il indique également que l'objectif des suivis engagés sur les eaux souterraines, les lixiviats, les éventuelles eaux de drainage etc est de prévenir les risques de fuite de polluants et d'avoir une vision globale de la qualité des milieux environnants. Le suivi d'un seul paramètre déconnecté du reste des autres analyses mises en place (cf eaux souterraines, lixiviats, etc) n'est pas pertinent.

M. Rousseau ajoute qu'il faut procéder à une analyse intelligente avant traitement et après traitement afin de constater l'évolution dans le temps.

M. Pradeau rappelle qu'il fournira tous les éléments d'information aux associations qui le demandent, notamment, ceux concernant les eaux souterraines et les eaux de drainage. Ces derniers étant déjà mis en ligne et disponibles sur la plateforme d'échange Alfresco au fur et à mesure de leur production. Il informe de l'existence de 5 piézomètres situés en amont et en aval du site servant à contrôler les eaux souterraines. Il souligne que l'année 2020 s'est caractérisée par un manque de pluie. Il précise que le contrôle s'effectue par un suivi de traceurs de pollution notamment ceux caractéristiques des lixiviats. Il détaille les analyses et données chiffrées. Il indique que le rapport d'activité peut être adressé par mail, ce dernier étant également disponible sur la plateforme d'échange avant chaque CSS

M. Rousseau demande si l'objectif est que la qualité des eaux souterraines n'évolue pas. Il évoque la moyenne des analyses. Il souligne que malgré la faible évolution d'une année sur l'autre, il y a un changement dans la qualité des eaux souterraines à cause du manganèse(Mn) notamment.

M. Pradeau précise que le Mn est un paramètre isolé et qu'il faut prendre en compte les autres paramètres tel que le chlore, la DBO, la DCO etc. Il continue en précisant qu'il faut tenir compte des différents traceurs de pollution qui permettent de conclure à la pollution. Il précise qu'il n'y a pas de dégradation des eaux souterraines. Cette analyse qualitative doit également être comparée aux volumes de lixiviats produits sur la même période.

M. Rousseau se propose de faire la moyenne de toutes les analyses. Il souligne de nouveau qu'il y a un impact sur la qualité des eaux et qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de dégradation. Il affirme que l'objectif est de rassurer la population. Il demande des résultats d'analyses plus complets, avec des chiffres réels. Il déplore le faible nombre d'analyses et le manque de transparence. Ce qui suscite beaucoup d'interrogations.

M. Pradeau précise que les services de la métropole sont totalement transparents concernant les analyses et que toutes leurs données brutes sont à disposition. Le maître d'ouvrage a par ailleurs, conformément aux demandes de l'ACIDC, mis à disposition depuis plusieurs années l'intégralité des fiches d'analyses issues des laboratoires d'analyses (et pas seulement les éléments chiffrés) qui correspondent aux suivis issus de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Pour rappel les demandes complémentaires issues de l'ACIDC ont également été prises en compte par le maître d'ouvrage (cf paramètres et fréquences supplémentaires notamment pour les eaux de drainage).

M. Rousseau fait savoir qu'il y a trop peu d'analyses pour faire un constat clair. Il affirme être obligé de réclamer ces analyses pour les obtenir et regrette que le système d'information ne soit pas fluide. Il rappelle de nouveau les calculs relatifs à tous les paramètres (Mn, chrome, bore ect....)

M. Maestri indique que les analyses sont transmises deux fois par an. Il précise que l'hydrogéologue, M. Loupiac, peut se mettre en rapport avec les associations pour évoquer le sujet et leur permettre de disposer des données sur un fichier excel. Il met en avant le rôle du sens d'écoulement de la nappe par rapport à la pluviométrie (comparaison du PZ 1.5 et PZ1).

Mme Darmon demande s'il y a une différence entre évolution et dégradation et si, pour autant, il y a évolution de la pollution

M. Rousseau précise qu'il procède à une analyse cinétique de cinq points sur un mois

Mme Legendre s'interroge sur l'augmentation des nitrates. Elle s'interroge sur leurs provenances sinon de la carrière ou de l'ISDND ?

M. Raymond, maire de Montaud, déclare que tout le monde n'a pas la compétence pour analyser l'eau. Il rajoute qu'il faut éliminer les analyses les plus hautes et les plus basses pour éviter les pièges. Il précise qu'il y a des pics parfois inexplicables avec des effets multifactoriels qui peuvent impacter la qualité de l'eau, à savoir le climat, la pluviométrie, la sécheresse etc. Il continue en disant qu'il est difficile de porter un jugement fiable et qu'il faut faire un suivi sur plusieurs années pour voir l'évolution.

M. Pradeau poursuit la présentation du rapport annuel d'activité. Il précise une nouvelle fois que les pompes des eaux de drainage ont été utilisées en marche forcée

M. Rousseau demande que soit précisé ce que sont les eaux de drainage.

M. Pradeau explique que l'eau provient d'un système de drainage sous les deux casiers. C'est un réseau ou une nappe de drains qui permettent de capturer les eaux de drainage sous le dispositif d'étanchéité.

Il précise que les galeries peuvent se mettre automatiquement en marche lors de venues significatives d'eau de drainage, sinon de façon manuelle pour permettre des analyses mensuelles supplémentaires demandées par l'ACIDC. Ce mode de prélèvement reste cependant non représentatif car non conforme aux normes de prélèvement (volume d'eau à prélever trop faible et représentatif d'eaux stagnantes en fond de galerie) . L'eau est ensuite récupérée et envoyée au laboratoire pour analyse.

M. Rousseau est d'accord sur le fait qu'il n'y a pas de contact avec les déchets mais demande d'où provient le Mn et pourquoi constate t-on l'augmentation du taux de bore

M. Pradeau souligne le fait que tout dépend de la pluviométrie. Il précise que le taux est élevé à cause de la concentration dans les eaux de drainage et du faible volume d'eau prélevé. Il ajoute que le Mn provient souvent de la dissolution de l'eau des roches .

Mme Legendre indique qu'au regard des trois bassins en amont et en aval, il y a une énorme différence en ce qui concerne les totaux pour les métaux ; elle soutient qu'en aval il y a beaucoup de Fr et de Mn. Elle demande des explications sur cette différence

M. Pradeau indique qu'il est difficile de répondre à cette question. Il souligne toutefois que les analyses pratiquées sont en accord avec l'arrêté préfectoral et qu'il ne faut pas faire de comparaison de bassin à bassin, car l'eau peu stagner. Il ajoute que le principal objectif est de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'eau souillée dans les bassins. Le rejet des eaux pluviales vers le milieu naturel étant étroitement lié à la qualité des eaux stockées.

Concernant la quantité et la qualité du biogaz, **M. Pradeau** précise qu'il y a eu un suivi complémentaire des émissions diffuses.

Il indique que les valeurs de la qualité de l'air n'ont pas changé.

Il précise que toutes les analyses et le débit moyen sont conformes car ils se trouvent en dessous des seuils réglementaires.

Concernant le suivi des odeurs, **M. Pradeau** précise que le jury de nez a été mis en place depuis le mois de février 2012.

M. le Maire de Teyran constate que les résultats font état de deux observations. Il demande quelles sont les communes concernées.

M. Pradeau répond que ce sont les communes de Saint Drézéry et Montaud

M. Rousseau déclare que les personnes peuvent faire connaître leurs observations notamment à la mairie de St Drézéry car il y a un cahier à la disposition du public.

Il ajoute que 40 personnes ont transmis des plaintes.

M. Pradeau souligne que le jury de nez est composé aujourd'hui de 15 personnes, que son objectif est de réagir rapidement afin que les habitants ne soient pas gênés. Il ne nie pas la présence d'odeurs autour du site mais tout est mis en place pour que les riverains soient le moins impactés possibles. Il déclare que le but est de finir les travaux pour éviter les odeurs ou réduire leur émanation.

M. le Maire de Montaud déclare que depuis la fermeture du site, les odeurs ont considérablement diminué. Il ajoute que les riverains soulignent le caractère très ponctuel des odeurs. Il s'interroge également sur l'origine de certaines odeurs qui pourraient selon lui, soit provenir de l'épandage dans les vignes, soit des effluents émis par les caves viticoles.

4) bilan de l'action de l'inspection des installations classées 2021 concernant l'ISDND

M. Labelle, responsable de la DREAL-UD34, déclare qu'en 2021, ses services ont constaté la non finalisation de la couverture, en raison de retards liés à la, mise en œuvre des marchés , à la Covid, ainsi qu'à l'évolution de la réglementation concernant l'épaisseur de la couverture. Il ajoute qu'il a fallu adapter la nouvelle couverture à la géométrie de la décharge. Il déclare avoir eu de nombreux échanges avec la Métropole et qu'après études et vérifications, les résultats des analyses sont conformes aux attentes de l'arrêté préfectoral.

Mme Legendre demande si un arrêté préfectoral sera pris pour encadrer la dépollution du site.

M. Labelle répond que dans la mesure où il n'y a pas d'évolution réglementaire , c'est donc l'arrêté préfectoral actuel qui encadre les mesures de dépollution du site.

Mme Legendre poursuit et demande s'il n'est pas prévu de faire plus que la loi

M. Labelle rappelle de nouveau qu'il n'y a pas d'évolution réglementaire. Une révision des conditions pourraient avoir lieu 5 ans après la fin de l'exploitation du site. Il précise que les contrôles se poursuivent dans des conditions similaires à celles qui prévalaient lorsque le site était encore en fonctionnement.

M. Rousseau réclame davantage d'analyses, car le fait d'en réduire le nombre ne va pas dans le bon sens. Les déchets seront présents pour plusieurs années. Il précise qu'il n'est pas favorable à ce qu'il y ait moins d'analyses que celles qui concernent le milieu industriel.

M. Labelle répond qu'il n'y en a pas moins que dans le milieu industriel. En matière d'environnement, les mêmes principes sont appliqués.

M. le Maire de Teyran pose la question de la provenance de l'argile et des terres végétales destinées à la couverture de la décharge

M. Pradeau précise qu'elles proviennent des chantiers locaux, tels que les constructions en cours à Castries et les travaux du LIEN

IV. Carrière GSM

1) Point sur le bilan d'activité de la carrière : exercice 2021

M. Maestri, Responsable Environnement de la carrière GSM, présente le bilan d'activité 2021 de la carrière. Les informations exposées par **M. Maestri** figurent dans les documents qui ont été transmis aux membres de la CSS avec la convocation.

a) tirs de mines

Concernant les bruits et les mesures de vibration des tirs de mines, **M. Maestri** précise que les valeurs enregistrées sont inférieures aux seuils autorisés. Par ailleurs, en raison de la baisse des ventes des minéraux produits par la carrière, l'entreprise procède à très peu de tirs de mines. Le dernier tir a eu lieu en mars 2022.

b) qualité des eaux souterraines et piézométrie

M. Thomas LOUPIAC, Hydrogéologue représentant la Société Berga Sud, présente les résultats concernant les analyses relatives à la qualité des eaux souterraines :

M. LOUPIAC rappelle que certaines informations concernant les analyses des eaux souterraines ont déjà été données par Monsieur Pradeau lors de la présentation du bilan environnemental post-exploitation de l'ISDND.

Il indique que la source Fontgrand au niveau de la Cadoule et que la source Ferrières font également l'objet d'un suivi qualitatif.

M. LOUPIAC souhaite apporter des éclairages concernant les valeurs de sulfate relevées. Il indique que l'augmentation de la teneur en sulfate constaté depuis 2019 est très probablement liée à une baisse de la pluviométrie. Le sulfate est présent dans l'aquifère karstique et dans la vaporite (sels). Dès lors, dans la mesure où l'eau passe par ces terrains, on retrouve ces éléments dans l'eau.

Inversement, lorsqu'il y a un épisode pluvieux, on constate une baisse de la concentration en sulfate dans la mesure où il y a renouvellement des eaux.

Il ajoute, qu'au regard des paramètres recherchés des analyses démontrent qu'il n'y a pas de dégradation de la qualité des eaux souterraines entre l'amont et l'aval. Il conclut que l'activité de la carrière n'a pas d'impact sur les eaux souterraines.

M. Rousseau indique que l'hydrogéologue de l'association AciDC ne fait pas le même constat. Il reproche le faible nombre d'analyses réalisées par l'exploitant.

M. LOUPIAC propose que l'hydrogéologue de l'association prenne contact avec lui pour échanger sur le sujet.

c) point sur la végétalisation du site

M. Maestri informe les membres de la CSS qu'au cours de l'hiver 2021 2022, la société a procédé à de nouvelles plantations, tels que des arbres, arbustes et plantes méditerranéennes. La société GSM a également mis en place des grillages et les fronts de taille pour y faire pousser des plantes grimpances.

d) les actions contre les nuisances visuelles

M. Maestri indique que l'arrêté préfectoral complémentaire du 02.03.2022 relatif à la création d'une plateforme de stockage de matériaux permettra de rendre moins visible le stockage de sable. Les travaux qui seront réalisés dans le cadre de cette activité, ainsi que la commercialisation des matériaux pourront camoufler ses stockages et diminuer leurs impacts visuels.

2) Echange concernant le bilan d'exploitation et le bilan environnemental de la carrière pour l'exercice 2021

Mme Legendre demande pourquoi la société GSM a demandé le déclassement du cours d'eau.

M. Maestri répond que la société GSM n'a pas demandé le déclassement d'un cours d'eau. L'entreprise a seulement demandé à la DDTM de se prononcer sur le statut d'un talweg. Il ajoute que la DDTM a conclu que cet espace n'était pas un cours d'eau.

Mme Legendre soutient que l'entreprise a bien demandé un déclassement dans la mesure où le dossier comporte un Cerfa qui va dans ce sens.

M. Labelle indique que la DDTM ne considère pas cet espace comme un cours d'eau.

Il fait remarquer que nous sommes, ici, face à une problématique hydraulique. Il était utile de savoir si cet espace représentait ou non un cours d'eau afin de déterminer si l'instruction de la demande devait faire l'objet d'une procédure dite loi sur l'eau. Dès lors, dans la mesure où la DDTM a décidé que ce n'était pas un cours d'eau, ce talweg n'a donc pas à être considéré comme un cours d'eau.

M. le Maire de Montaud signale le problème de l'ouverture de la barrière. Il dénonce les nuisances provoquées par la poussière et par le bruit des rodéos nocturnes. Il demande à ce que la barrière soit fermée afin d'empêcher l'accès et, ainsi, éviter que se produisent ces rodéos.

M. le Maire évoque ensuite l'état dégradé de la route RD 21, en raison, précise-t-il, de la circulation et de la fréquence des passages. Il met l'accent sur la nécessité de réaliser des travaux en urgence en raison du danger que cette situation peut entraîner.

Monsieur le maire de GUZARGUES demande à Monsieur Maestri s'il compte arrêter l'exploitation de la carrière ou s'il envisage de solliciter le renouvellement de son exploitation.

M. Maestri lui précise que la société GSM communiquera sur le sujet au moment venu.

3) bilan de l'action de l'inspection des installations classées 2021 concernant la carrière

M. TOUREN précise que l'inspection des installations classées a procédé le mois dernier à une inspection, dont les constats ont porté sur 2 points principaux :

Tout d'abord, l'inspection des installations classées a contrôlé l'évolution du stock de stériles qui présente un impact sur le voisinage. Ce dépôt, qui n'a pas pu être réduit ces dernières années, pourrait enfin être supprimé avec la création de la plateforme de stockage en projet.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée aux tirs de mines. Sur ce sujet, les constatations de 2021 avaient mis en évidence la nécessité de mettre en place un protocole destiné à protéger la membrane du casier de l'ISDND. Il a été constaté cette année que l'exploitant a pris les dispositions nécessaires pour respecter les charges maximales unitaires fixées par l'arrêté, en fonction des distances d'éloignement par rapport au casier de déchets.

M. Vasquez, vice président de la Métropole, remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité des échanges.

Il assure que la métropole continuera à accorder une attention particulière au suivi post-exploitation de l'ISDND.

Il souligne la nécessité que les débats puissent se poursuivre pour permettre la transparence.

M. LABELLE a informé les membres de la CSS qu'il avait fait valoir ses droits à la retraite et qu'il participait pour la dernière fois cette CSS. Il remercie l'assemblée pour la qualité des échanges qui ont été tenus en réunion.

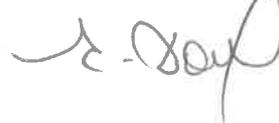
Mme la Secrétaire Générale Adjointe remercie Monsieur LABELLE pour la qualité de son travail et lui souhaite une heureuse retraite.

L'ordre du jour étant épuisé et les débats ayant cessé, **Mme la Secrétaire Générale Adjointe** remercie les membres et clôt la séance à 12h15.

La Présidente

de la Commission de suivi de site

Secrétaire Générale Adjointe



Emmanuelle DARMON